

MONTBLANC

Règlement officiel du tirage au sort

Le présent règlement est communiqué aux participants avant toute participation et doit faire l'objet d'une acceptation expresse de leur part.

1. Organisateur

Le tirage au sort (ci-après « le Tirage ») est organisé par MONTBLANC INTERNATIONAL GMBH, Hellgrundweg 100, Hambourg 22525, Allemagne (ci-après « Montblanc » ou « l'Organisateur ») et se déroule dans le cadre d'une enquête et étude de marché menées par invitation électronique (ci-après « l'Enquête »).

2. Conditions de participation

Le Tirage est ouvert uniquement aux personnes majeures ayant reçu une invitation à participer à l'Enquête et qui sont résidents légaux en France.

Les employés, dirigeants et administrateurs de Montblanc, de l'agence menant l'Enquête et de leurs sociétés affiliées respectives, ainsi que les membres de la famille proche et les personnes vivant sous le même toit que ces personnes, ne sont pas autorisés à participer.

3. Aucun achat requis

Aucun achat ni paiement d'aucune sorte n'est nécessaire pour participer au Tirage. L'achat d'un produit vendu par Montblanc n'augmentera pas vos chances de gagner.

La participation à l'Enquête est volontaire ; les participants peuvent répondre à l'Enquête sans participer au Tirage.

4. Comment participer

Pour participer au tirage au sort, les participants doivent répondre à l'Enquête dans son intégralité.

Chaque participant ne peut participer qu'une seule fois. L'identification de chaque participant se fait sur la base de l'adresse e-mail et/ou d'autres informations. Toute tentative de soumission de plusieurs participations peut entraîner la disqualification du participant.

5. Période du tirage au sort

Le Tirage débute le 4 juillet 2026 et se termine le 15 août 2026 (la « période du Tirage »).

Les participations reçues après la date de clôture ne seront pas prises en compte.

6. Prix

Les gagnants recevront un stylo-plume Montblanc – Collection Meisterstück Classique (Réf. MB132462VG), d'une valeur commerciale d'environ 760 euros (ci-après le « Prix »).

Le prix est incessible et ne peut pas être échangé contre un autre produit ou une somme d'argent.

Montblanc se réserve le droit de remplacer le Prix par un prix de valeur égale ou supérieure si le prix annoncé venait à ne plus être disponible pour quelque raison que ce soit.

MONTBLANC

7. Sélection et notification des gagnants

Le gagnant sera sélectionné par tirage au sort parmi toutes les participations admissibles reçues pendant la période du Tirage.

Le tirage au sort aura lieu dans les sept jours suivant la clôture du Tirage.

Le gagnant sera contacté via l'adresse e-mail fournie lors de son inscription.

Si un gagnant ne peut être contacté, ne répond pas dans les 15 jours suivant la notification par e-mail ou s'avère inéligible au regard du présent règlement officiel, le Prix sera annulé. Montblanc se réserve le droit de sélectionner un autre gagnant parmi les participations éligibles restantes.

En fonction de son lieu de résidence, le gagnant pourra être tenu de retirer le Prix dans une boutique Montblanc. Si un tel retrait n'est pas possible, le Prix sera expédié au gagnant à son adresse de résidence. Les frais d'envoi ainsi que les éventuels droits de douane seront pris en charge par Montblanc.

8. Protection des données et confidentialité

Montblanc traitera les données à caractère personnel des participants dans le cadre du Tirage uniquement aux fins de l'administration du Tirage (y compris la sélection des gagnants et la remise des prix). Montblanc ne traitera pas les données à caractère personnel des participants à des fins de marketing sans le consentement préalable du participant.

Les catégories de données à caractère personnel collectées peuvent inclure : le nom, l'adresse e-mail, le pays de résidence et les réponses au questionnaire. Toutes les données à caractère personnel fournies par les participants seront traitées conformément à la législation applicable et à la politique de confidentialité de Montblanc.

Les participants ont le droit d'accéder à leurs données à caractère personnel, de les rectifier ou d'en demander la suppression, sous réserve de la législation applicable. Ces demandes peuvent être adressées à : service@montblanc.com / Hellgrundweg 100, Hambourg 22525, Allemagne.

Pour plus d'informations, veuillez consulter la Politique de confidentialité de Montblanc accessible [ici](#).

9. Conditions générales

Montblanc se réserve le droit :

- (i) D'annuler, de suspendre ou de modifier le Tirage si une fraude, des défaillances techniques ou tout autre facteur échappant au contrôle raisonnable de Montblanc compromet l'intégrité ou le bon déroulement du Tirage ; et
- (ii) De disqualifier toute personne qui aurait falsifié le processus de participation ou enfreint de quelque manière que ce soit le présent règlement officiel.

Montblanc n'est pas responsable :

- des participations perdues, en retard ou incomplètes ;
- des défaillances techniques de quelque nature que ce soit ; ou
- de toute intervention humaine non autorisée à n'importe quelle étape du Tirage.

MONTBLANC

10. Limitation de responsabilité

En participant, chaque participant accepte de dégager Montblanc, l'agence chargée de l'étude de marché, ainsi que leurs filiales, administrateurs, dirigeants, employés et agents respectifs, de toute responsabilité, réclamation, perte ou préjudice découlant de ou lié à la participation au Tirage ou à l'acceptation, l'utilisation ou la mauvaise utilisation de tout Prix, dans toute la mesure permise par la loi applicable.

11. Droit applicable

Le présent règlement officiel est régi et interprété conformément au droit allemand (à l'exclusion de ses règles de conflit de lois).

12. Acceptation du règlement

En participant au Tirage, chaque participant reconnaît avoir lu et compris le présent Règlement officiel et accepte d'y être pleinement et inconditionnellement lié, ainsi qu'à toute décision de l'Organisateur, laquelle sera définitive et exécutoire à tous égards.

MONTBLANC

Official Rules for the Drawing

These rules are provided to participants prior to their participation and must be expressly accepted by them.

1. Organizer

The prize drawing (hereinafter the “**Drawing**”) is organized by MONTBLANC INTERNATIONAL GMBH, Hellgrundweg 100, Hamburg 22525, Germany (hereinafter “**Montblanc**” or the “**Organizer**”) and is conducted as part of a survey and market research study carried out via electronic invitation (hereinafter the “**Survey**”).

2. Eligibility

The Drawing is open only to adults who have received an invitation to participate in the Survey and who are legal residents of France.

Employees, officers, and directors of Montblanc, the agency conducting the Survey, and their respective affiliates, as well as immediate family members and individuals living in the same household as these individuals, are not eligible to participate.

3. No Purchase Necessary

No purchase or payment of any kind is necessary to enter the Drawing. Purchasing a product sold by Montblanc will not increase your chances of winning.

Participation in the Survey is voluntary; participants may complete the Survey without entering the Drawing.

4. How to Enter

To enter the Drawing, participants must complete the Survey in its entirety.

Each participant may enter only once. Participants are identified based on their email address and/or other information. Any attempt to submit multiple entries may result in the participant’s disqualification.

5. Drawing Period

The Drawing begins on July 4, 2026, and ends on August 15, 2026 (the “**Drawing Period**”).

Entries received after the closing date will not be considered.

6. Prizes

Winners will receive a Montblanc fountain pen—Meisterstück Classique Collection (Ref. MB132462VG)—with a retail value of approximately 760 euros (hereinafter the “**Prize**”).

The Prize is non-transferable and cannot be exchanged for another product or cash.

Montblanc reserves the right to replace the Prize with a prize of equal or greater value if the announced prize is no longer available for any reason.

7. Selection and Notification of Winners

The winner will be selected by random drawing from among all eligible entries received during the Drawing Period.

The random drawing will take place within seven days of the end of the Drawing Period.

The winner will be contacted via the email address provided at the time of registration.

MONTBLANC

If a winner cannot be contacted, does not respond within 15 days of being notified by email, or is found to be ineligible under these Official Rules, the Prize will be forfeited. Montblanc reserves the right to select another winner from among the remaining eligible entries.

Depending on their place of residence, the winner may be required to pick up the Prize at a Montblanc store. If such pickup is not possible, the Prize will be shipped to the winner at their residential address. Shipping costs and any applicable customs duties will be covered by Montblanc.

8. Data Protection and Privacy

Montblanc will process participants' personal data in connection with the Drawing solely for the purposes of administering the Drawing (including the selection of winners and the awarding of prizes). Montblanc will not process participants' personal data for marketing purposes without the participant's prior consent.

The categories of personal data collected may include: name, email address, country of residence, and responses to the questionnaire. All personal data provided by participants will be processed in accordance with applicable law and Montblanc's privacy policy.

Participants have the right to access their personal data, correct it, or request its deletion, subject to applicable law. Such requests may be directed to: service@montblanc.com / Hellgrundweg 100, Hamburg 22525, Germany.

For more information, please see Montblanc's Privacy Policy, available [here](#).

9. Terms and Conditions

Montblanc reserves the right to:

- (iii) Cancel, suspend, or modify the Drawing if fraud, technical failures, or any other factor beyond Montblanc's reasonable control compromises the integrity or proper conduct of the Drawing; and
- (iv) Disqualify any person who has tampered with the entry process or violated these Official Rules in any way.

Montblanc is not responsible for:

- lost, late, or incomplete entries;
- technical failures of any kind; or
- any unauthorized human intervention at any stage of the Drawing.

10. Limitation of Liability

By participating, each participant agrees to release Montblanc, the market research agency, and their respective subsidiaries, directors, officers, employees, and agents from any liability, claim, loss, or damage arising out of or in connection with participation in the Drawing or the acceptance, use, or misuse of any Prize, to the fullest extent permitted by applicable law.

11. Governing Law

These Official Rules are governed by and construed in accordance with German law (excluding its conflict of laws provisions).

12. Acceptance of the Rules

By participating in the Drawing, each participant acknowledges that they have read and understood these Official Rules and agrees to be fully and unconditionally bound by them, as well as by any decision of the Organizer, which shall be final and binding in all respects.

MONTBLANC